

La FSPF n'a pas fait le choix d'une rémunération négative pour la profession

La signature que vient d'apposer l'Uspo sur l'avenant conventionnel, pour le compte de tous les pharmaciens, est historique. Pour la première fois, cette signature va entraîner une **baisse des ressources de la pharmacie d'officine sur les 5 années à venir**.

- Malgré son engagement à ne jamais signer seule, **l'Uspo, syndicat minoritaire, sera seule signataire de cet accord conventionnel**,
- Malgré sa dénonciation d'une trop grande dépendance de la rémunération des pharmaciens au paracétamol et à l'homéopathie dans le cadre de la précédente convention, l'Uspo accepte **11 % de marge supplémentaire** sur ces produits,
- Malgré sa dénonciation du plafonnement de la rémunération des médicaments de plus de 1500 € à 97,16 €, **l'Uspo accepte une diminution de 23 % de la marge** à 75,42 € pour ces médicaments.

Pour justifier sa signature, l'Uspo s'appuie sur :

- une enveloppe de 280 millions d'euros, alors qu'elle ne sera que de **215 millions sur les honoraires pour les 5 années à venir**,
- une garantie individuelle pour les 10 % des officines perdantes en raison du transfert de marge sans préciser que **cette compensation sera prélevée sur l'enveloppe des 215 millions** précités et ne s'appliquera pas aux baisses de prix,
- une garantie collective qui n'en n'est pas une. Il s'agit d'un simple engagement de l'Assurance maladie à rouvrir des négociations pour éventuellement corriger la trajectoire **à partir de 2021** ET encore, uniquement si la baisse de la rémunération est supérieure à 1 % par rapport à 2016, sans compenser les pertes constatées en 2017-2018-2019 et 2020. **Une garantie purement hypothétique !**
- de nouvelles missions annoncées à hauteur de 65 millions d'euros, en omettant de rectifier l'erreur de calcul de l'Assurance maladie, puisque ce **montant n'est en réalité que de 32 millions !** Sans mentionner que ces missions seront chronophages et rémunérées avec au moins un an de retard.
- la réaffectation au réseau des sommes non utilisées allouées aux nouvelles missions alors **qu'aucun engagement écrit n'a été pris** en ce sens par l'Assurance maladie.

L'Uspo passe volontairement sous silence **l'impact des baisses de prix** des médicaments pour les 5 prochaines années, alors que compte tenu des lois de financement de la sécurité sociale et des plans d'économies récemment annoncés, il est totalement irresponsable de ne pas les prendre en considération.

Au final, **cet avenant ne permettra pas de stabiliser l'économie de l'officine**. Il entraînera une baisse de près de 30 % de la Rosp 2018 et 2019 et une **perte estimée de plus de 80 millions d'euros par an en moyenne sur les 5 prochaines années**.

La FSPF refuse la baisse de la rémunération.

La rentrée devra être combative.